

**CONVENTION RELATIVE À DES DISPOSITIONS VISANT À  
FAVORISER L'ACCES AU LOGEMENT DES FEMMES VICTIMES DE  
VIOLENCES CONJUGALES  
entre L'Escale- Solidarité Femmes  
et la ville de Gennevilliers**

Entre

La ville de Gennevilliers,  
177 avenue Gabriel Péri, 92230 Gennevilliers  
représentée par Monsieur Patrice Leclerc, en sa qualité de Maire de Gennevilliers  
Et désignée ci-après sous le nom de « la ville de Gennevilliers »

Et  
L'Escale-Solidarité Femmes,  
6 Allée Frantz Fanon 92 230 Gennevilliers  
Représentée par Madame Hélène GALLAIS, en qualité de Présidente de L'Escale- Solidarité  
Femmes  
Et désignée ci-après sous le nom de « L'Escale - Solidarité Femmes »

D'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit

**Préambule :**

Une femme sur 10 est victime de violences conjugales chaque année en France, 1 femme en meurt tous les 3 jours.

Des associations telles que « l'Escale -Solidarité Femmes », dont le champ d'intervention concerne le nord du département des Hauts-de-Seine, accompagnent les femmes vers la sortie des violences et les hébergent sur différents dispositifs court terme pour l'urgence ou à plus long terme pour le CHRS, la maison communautaire, le CHU ALTHO.

Les femmes accueillies en hébergement d'urgence ou en hébergement de plus longue durée (type CHRS) ne peuvent en sortir compte tenu de l'insuffisance de logements pérennes. Une situation qui en amont provoque la saturation des places d'hébergement pour les femmes victimes de violences.

De plus, certaines femmes doivent changer de ville pour s'éloigner du partenaire ou ex-partenaire violent, qui continue à exercer des violences qui peuvent aller jusqu'à un homicide en dépit de la séparation.

La ville de Gennevilliers est engagée dans la lutte contre les violences faites aux femmes.

Elle souhaite apporter des réponses innovantes et volontaristes à cette problématique, notamment en facilitant l'accès au logement ordinaire à des femmes victimes de violences.

« L'Escale -Solidarité femmes » signe des conventions bilatérales avec plusieurs villes du nord des Hauts-de-Seine pour favoriser l'accès au logement des femmes victimes de violences et suit leur mise en œuvre pour le relogement effectif de femmes.

La ville de Gennevilliers considère qu'il est important de reloger des femmes des communes signataires du dispositif pour des raisons de sécurité. La présente convention est un dispositif complémentaire à tous ceux qui existent déjà pour aider les femmes victimes de violences.

**Article 1 :** La ville de Gennevilliers réservera, au minimum deux logements par an, avec bail ordinaire, à des femmes victimes de violences suivies ou hébergées par l'Escale-Solidarité Femmes.

**Article 2 :** La ville signataire de cette convention s'engage à traiter prioritairement la demande de logement des femmes victimes de violences suivies ou hébergées par « L'Escale-Solidarité Femmes ».

**Article 3 :** « L'Escale -Solidarité Femmes » proposera les candidatures de femmes à reloger aux villes partenaires en fonction des particularités de chacune des situations, à l'appui de documents justificatifs, devant pour certains rester confidentiels. L'Escale-Solidarité Femmes s'engage à ne proposer que des candidatures de femmes pouvant assumer leur logement.

**Article 4 :** Chaque ville signataire de cette convention s'engage à présenter aux commissions d'attribution des bailleurs sociaux, sur sa réservation ou celle dont elle a délégation, les candidatures retenues.

**Article 5 :** Cette convention est conclue pour une durée de 3 ans, et entre en vigueur à compter de la date de sa signature par l'ensemble des parties.

**Article 6 :** Chaque année « L'Escale -Solidarité Femmes » fera le bilan des relogements et le fournira à l'ensemble des villes signataires.

**Article 7 :** Les villes partenaires et « L'Escale -Solidarité Femmes » prendront toutes les initiatives nécessaires à l'élargissement du champ des partenaires à associer à cette cause, comme par exemple : l'Etat, la Région, le Département et les bailleurs.

Signataires :

**Pour l'Escale -Solidarité Femmes**

Hélène Gallais  
Présidente

**Pour la ville de Gennevilliers**

Par délégation  
Carole LAFON  
Maire-Adjointe déléguée au logement, à la  
résorption du logement insalubre, à l'habitat

